



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	10
Votants	13

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,

Le 25 avril,

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Sophie KERNEN.

N° 2026/16

Date de la convocation municipale : 10 avril 2026

OBJET :

Approbation des frais de représentation de la Maire pour l'année 2026

Présent(e)s :

Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES - Emilie FRUTOSO-BERTERO - Sophie KERNEN - Caroline ROLLIN
MM. Marc BELLUAU - Daniel BOCCA - Dominique BONELLI - Sylvain GONDROY - Ugo MUCCIO - Roger OUIILLASTRE.

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Yana GONDOVA (donne pouvoir à Mme Emilie FRUTOSO-BERTERO)
Mme Aurore PIETTE (donne pouvoir à Mme Laëtitia BAUDOT)
M. Stéphane ROLLIN (donne pouvoir à Mme Caroline ROLLIN)

Absente non excusée :

Mme Manon MEYER

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils peuvent décider de lui verser des indemnités pour frais de représentation.

Celles-ci ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Ainsi en est-il notamment des dépenses qu'il supporte personnellement en raison des manifestations et autres réunions auxquelles il participe dans le cadre de ses fonctions.

Il est proposé au conseil municipal de réduire de moitié ses indemnités pour l'exercice 2026 par rapport à ceux versés en 2025 portant le versement à une somme forfaitaire de 1 000,00€ (mille euros).

Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune d'AURONS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le versement d'indemnités pour frais de représentation du Maire sur l'exercice 2026 à hauteur de 1 000,00 € (mille euros).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

M. Marc BELLUAU

La Maire

Mme Sophie KERNEN